



COMMISSION PARITAIRE D'INTERPRETATION ET DE NEGOCIATION

Procès-Verbal – Mercredi 13 mai 2020

Présents :

Michel GOBILLOT (U.C.P.B – Président)
Pierre FARGEAUD (U.P.C.B - Représentant)
Fabien MANEUF (U.C.P.B. – Directeur)
Jean-François KLATOVSKY (Avocat – conseil de l'U.C.P.B)
Jesse DELHOMME (S.N.B –Responsable réseau joueurs et relations collectives)
Anthony MOTTAIS (Avocat-Conseil du S.N.B.)
José RUIZ (SCB – Président)
Thomas SALABARAS (SCB -juriste)
Florence PEYER (Avocat – Conseil de la LNB)
Mickaël CONTRERAS (L.N.B. – Directeur juridique)
Euzhann LERANDY (L.N.B – Juriste)

Excusé (e)s :

Jérôme ROSENSTIEHL (U.P.C.B - Représentant)
Romuald PALAO (Avocat-Conseil du S.N.B.)

Michel GOBILLOT, Président de l'UCPB, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à l'ensemble des personnes présentes.

1) Validation du Procès-verbal de la réunion du 11 mars 2020

Le procès-verbal de la réunion du 11 mars 2020 est validé après prise en compte et modification des remarques de forme émises par la Commission Paritaire.

2) Protocole de reprise des championnats après le confinement dû à la crise sanitaire

Le SCB mentionne que les tests en masse des sportifs de haut-niveau avant la reprise de l'activité sportive seraient mal vus par le grand public. Il préconise une reprise seulement si un protocole est validé.

L'UCPB affirme que le déconfinement ne signifie pas une reprise normale de l'activité. L'UCPB renvoie les travaux au comité sanitaire.

Le SNB propose que la LNB propose un guide des bonnes pratiques aux joueurs pour la reprise d'activité.

Les membres de la Commission paritaire se mettent d'accord pour que l'UCPB rédige un protocole sanitaire d'une page pour la reprise du basket professionnel signé par l'UCPB, le SNB, le SCB et la LNB.

3) Grilles de salaires : Poursuites des échanges suite proposition SNB

Compte tenu du contexte économique actuel, l'UCPB propose de ne pas faire évoluer les salaires pour la saison prochaine. Le SNB accepte la proposition.

L'UCPB propose que les clubs puissent discuter avec leurs joueurs en contrat pluriannuel d'une éventuelle baisse de salaire. Le SNB demande des éléments concrets financiers aux clubs.

L'UCPB et le SNB discuterons sur le sujet.

4) Questions diverses

Les membres de la Commission n'ayant pas d'autres questions, Michel GOBILLOT remercie l'ensemble des membres, lève la séance et donne rendez-vous pour la prochaine réunion de la Commission Paritaire qui se tiendra Mercredi 18 novembre 2020.